Venables, une carrière renaît en port de plaisance

Un réaménagement réussi



Normandie

La Compagnie des Sablières de la Seine, devenue aujourd'hui Lafarge, a exploité la carrière de Venables dans **l'Eure (27),** entre 1953 et 1973. Celle-ci a notamment contribué à la réalisation de l'autoroute A 13.

De cette vaste exploitation en eau (16 ha) alors qu'il n'existait à l'époque aucune réglementation en termes de remise en état, l'entreprise a pris le parti de créer des aménagements paysagers de l'ensemble des berges et d'implanter un port de plaisance ouvert sur la Seine.

Constatant après plusieurs années d'exploitation son exiguïté et l'impossibilité de dynamiser les activités et capacités d'accueil, dès les années 2000, Lafarge a proposé de le reconfigurer pour le rendre mieux adapté à ses usages et optimiser sa capacité d'accueil. Cela a conduit à un schéma d'amélioration visant à en redessiner les digues pour mieux le protéger du batillage, remettre à niveau les équipements nautiques (rampe de mise à l'eau, catway, conformité électrique…) tout en valorisant les granulats constitutifs des anciennes digues.

Les travaux lancés en 2010, ont consisté à exploiter les matériaux disponibles et à créer deux nouvelles digues à l'aide de matériaux inertes externes acheminés par voie fluviale. Les granulats de plus de 40 mm ont également été transportés par voie fluviale vers les installations de traitement de Bernières-sur-Seine situées quelques kilomètres en amont du site. Pendant cette phase de reconfiguration, les activités du port ont été maintenues.

Au terme des travaux d'une durée de 4 années, la commune de Venables a confié à une association locale la gestion de cette halte nautique.

Le port de Venables offre désormais **130 emplacements pour des embarcations de 3 à 13 mètres sur un lac de 160 ha** relié à la Seine. Les installations comprennent **des services mécaniques, un dépôt-vente de pièces d'accastillage et d'accessoires bateaux, de moteurs et bateaux, des aires de carénage, une rampe de mise à l'eau et un parking pour bateaux.**

Ce réaménagement, portant sur **14,1 ha,** a permis de valoriser environ **250 000 m³** (425 000 tonnes) de granulats. La construction des nouvelles digues a nécessité plus de 150 000 m³ de déblais inertes. Granulats et déblais ont été transportés exclusivement par la voie fluviale grâce à la propre flotte de Lafarge, éliminant ainsi l'usage de camions et réduisant ainsi l'empreinte carbone de cette réalisation.

Le site favorise également la biodiversité, avec **un parcours de randonnées** et des possibilités de **pêche**. Des initiatives écologiques, comme **le Nauticottage d'Azur Marine,** un hébergement flottant respectueux de l'environnement, témoignent de l'engagement du port envers la durabilité.



Le port de plaisance de Venables. La capitainerie est située sur le repère 1



Vue du port de plaisance de Venables avec la deuxième digue en arrière-plan.

CHIFFRES CLÉS

2010
Lancement du réaménagement

14 hectares
réaménagés

160 hectares
la taille du lac relié à la Seine



Le réaménagement du port de plaisance de Venables est une réussite intégrant des améliorations structurelles et environnementales, tout en revitalisant l'économie locale et en favorisant la durabilité.